

## CAHIER DES CHARGES POUR L'APPEL À PROPOSITIONS lié à la production de vidéos de promotion pour le Jeu de Paume

Date limite de réception des offres : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Dates du contrat : du 13 décembre 2023 au 31 décembre 2024

### PRÉAMBULE

Le Jeu de Paume est une association loi 1901, subventionnée par l'État, ministère de la Culture et développe selon l'objet déterminé dans ses statuts, la promotion de l'image contemporaine et sa diffusion.

Pour l'année 2024, le Jeu de Paume souhaite produire des vidéos de promotion autour de sa programmation.

Le Jeu de Paume souhaite réaliser 5 vidéos bande-annonce de 30 secondes pour 3 expositions, 1 cycle de cinéma et 1 exposition/cycle de cinéma :

- l'exposition Tina Modotti (du 13 février au 26 mai 2024) ;
- l'exposition Bertille Bak (du 13 février au 26 mai 2024) ;
- le cycle de cinéma Deborah Stratman (du 12 au 19 mars 2024) ;
- l'exposition Tina Barney (du 24 septembre 2024 au 19 janvier 2025) ;
- l'exposition/cycle de cinéma Chantal Akerman (du 24 septembre 2024 au 19 janvier 2025).

Ces bandes-annonces devront être produites dans un format web horizontal (1920 x 1080 pixels) et format vertical (1080 x 1920 pixels). Une sélection de 20 visuels de l'exposition/du cycle seront à la disposition du candidat/de la candidate pour réaliser chaque bande-annonce.

Les droits musicaux seront à la charge du candidat/de la candidate et devront être intégrés dans sa proposition forfaitaire.

Le service communication fournira au candidat/à la candidate un exemplaire du catalogue de l'exposition (au format PDF) et son dossier de presse en vue de la préparation des vidéos.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités de production des vidéos pour la promotion de la programmation et les offres du Jeu de Paume dans le cadre d'un appel à propositions.



## **ARTICLE 1 - Mission du candidat/de la candidate**

Le Jeu de Paume commande au candidat/à la candidate la production d'un lot de vidéos pour la promotion de ses expositions et cycles de cinéma.

La mission inclut notamment :

- le montage des vidéos ;
- la déclinaison graphique de l'identité de l'exposition et de celle du Jeu de Paume ;
- la recherche d'une ambiance musicale libre de droit qui conviendrait au mieux à l'univers de l'exposition.

## **ARTICLE 2 - Planning, délais et validation des vidéos par le Jeu de Paume**

Les équipes du Jeu de Paume fournissent au candidat/à la candidate les éléments nécessaires à la réalisation de la vidéo (images, direction artistique, logos, légendes, etc.), deux mois avant le début de l'exposition.

Le candidat/la candidate remet au Jeu de Paume, un premier montage un mois et demi avant le début de l'exposition. Les équipes du Jeu de Paume transmettent pour correction cette version en interne, et renvoient l'ensemble de ces corrections au candidat/à la candidate.

Le candidat/la candidate renvoie, un mois avant le début de l'exposition au Jeu de Paume, un nouveau montage incluant ces corrections. Le Jeu de Paume transmet alors sa validation finale, ou ses dernières corrections.

Le Jeu de Paume se réserve le droit de demander de nouvelles modifications de la vidéo en fonction des demandes de l'artiste et/ou des commissaires et ayants droit.

## **ARTICLE 3 : Cession de droits, rétrocession et exclusivité des vidéos**

Le candidat/la candidate déclare disposer sans restriction ni réserve des droits d'exploitation objet des présentes. Le candidat/la candidate garantit le Jeu de Paume contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice de ses droits, par le Jeu de Paume en vertu des présentes, toute personne ou société ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des vidéos web.

Le candidat/la candidate garantit le Jeu de Paume contre tous recours ou actions que pourraient former les personnes physiques ou morales n'ayant pas participé à la production ou à la réalisation mais qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie des vidéos web ou sur son exploitation par le Jeu de Paume.



Dans le cadre de cette commande, le candidat/la candidate cèdera à titre exclusif, au Jeu de Paume, les droits d'exploitations suivants :

- le droit de reproduire, de représenter et de communiquer au public tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, par tous procédés et sur tous supports, pour toute exploitation non commerciale ayant pour objet l'accomplissement des missions de service public et activités, actuelles ou à venir, du Jeu de Paume, notamment définies par ses statuts ;
- le droit de reproduire tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, pour archivage ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions, pour les besoins muséographiques du Jeu de Paume et de ses partenaires et notamment sur les supports suivants : bornes et dispositifs multimédias, cimaises, panneaux signalétiques, cartels et notices descriptives ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions aux fins d'informer le public sur les activités du Jeu de Paume et de ses Partenaires ainsi que pour promouvoir les expositions produites, organisées ou co-organisées par le Jeu de Paume ou pour les tiers, notamment sur les supports suivants : supports d'affichage et supports publicitaires, programmes, dossiers, brochures, dépliants, flyers, cartes promotionnelles, posters, plaquettes, prospectus, revues, dossiers de presse, communiqués de presse reportages et articles de presse, cartes et cartons d'invitations, dossiers institutionnels et de mécénat, journaux internes, applications pour téléphones portables, réseaux sociaux, tablettes, et appareils similaires ainsi que tout support promotionnel ou d'information diffusé gratuitement au public ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions pour la communication institutionnelle du Jeu de Paume et de ses Partenaires ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions dans les bases de données documentaires et muséographiques éditées ou co-éditées par le Jeu de Paume ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions sur l'intranet et sur les sites Internet édités ou co-édités par le Jeu de Paume et ses Partenaires ;
- le droit de reproduire et représenter tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions, dans le cadre de conférences, séminaires, projections, colloques, cours ou ateliers organisés par le Jeu de Paume et ses Partenaires dans tout autre lieu réunissant du public;



- le droit de reproduire tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc et en tous formats, sous toutes formes d'édition et notamment livres, ouvrages de librairie, catalogues d'exposition, journaux et revues édités ou coédités par le Jeu de Paume et vendus au public ;
- le droit de reproduire tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc et en tous formats, sous la forme de posters et affiches, de cartes et cartes postales, d'articles de papeterie, et notamment marque-pages, enveloppes, papier à lettre édités ou co-édités par le Jeu de Paume et vendus au public ;
- le droit de reproduire tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc et en tous formats, sous la forme de badges, magnets et bibelots vendus au public ;
- le droit de mettre à disposition du public, à titre gracieux ou onéreux, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, en tous formats, définitions et résolutions, des copies numériques de tout ou partie des vidéos web, par voie de téléchargement ou autre moyen équivalent et notamment par le biais d'applications ou logiciels pour ordinateurs personnels, téléphones portables, tablettes numériques, ou appareils similaires aux fins d'informer le public ou d'accompagner leur visite dans les lieux gérés par le Jeu de Paume ;
- le droit de reproduire tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en couleurs ou en noir et blanc, au sein de toute œuvre audiovisuelle, cinématographique, télévisuelle, film documentaire ou promotionnel (bandes-annonces...) ou vidéogramme produit par le Jeu de Paume et diffusé au public ;
- le droit d'adapter et de modifier tout ou partie des vidéos web, ensemble ou séparément, en les recadrant, en en modifiant la chromie, en y surimposant du texte ou des éléments graphiques, et/ou en les intégrant au sein d'autres œuvres, notamment sous forme d'éléments d'une œuvre composite ; le droit de reproduire ou représenter par tous moyens et sous toutes les formes visées au présent article les adaptations qui en seront ainsi faites.

Le candidat/la candidate autorise en outre expressément le Jeu de Paume : à accorder des autorisations gratuites et non exclusives de reproduction et/ou de représentation des vidéos web à tout tiers, et notamment à ses Partenaires et aux médias, aux fins de promotion de l'Exposition, des activités du Jeu de Paume et de ses Partenaires et d'information du public.

Le « droit de reproduction » s'entend comme le droit de fixer ou de faire fixer matériellement, ensemble ou séparément, en autant d'exemplaires, doubles ou copies qu'il plaira au Jeu de Paume tout ou partie des vidéos web, par tout procédé technique et sur tout support analogique, numérique, électronique, magnétique ou optique (ou tout autre procédé équivalent, existant ou à venir). Le « droit de représentation » s'entend comme le droit de communiquer, ensemble ou séparément, tout ou partie des vidéos web au public par quelque procédé que ce soit, connu ou inconnu à ce jour.



Les droits sont cédés par le candidat/la candidate pour la durée légale de la protection des droits d'auteur telle que définie par le code de la propriété intellectuelle, ainsi que par les conventions internationales, y compris les cas de prorogation ou extension éventuelle de cette durée. La cession des droits est consentie pour le monde entier.

Le candidat/la candidate s'engage, pour lui-même et pour ses cessionnaires, mandataires ou ayants droit, à ne pas autoriser un tiers à exercer dans les territoires les droits des vidéos web objet du présent contrat pendant toute la durée du présent contrat. En conséquence, et d'une manière générale, le candidat/la candidate s'engage à agir de sorte que le Jeu de Paume bénéficie effectivement dans les territoires concédés, de l'exclusivité d'exploitation des droits cédés, et ce pendant toute la durée du présent contrat.

Il est expressément convenu que le Jeu de Paume aura la faculté de céder ou de substituer toute personne physique ou morale pour l'exécution de tout ou partie des présentes, étant précisé qu'elle restera garante et responsable envers le candidat/la candidate de la bonne exécution du présent accord.

#### **ARTICLE 4 - Prix et calendrier de règlement**

Dans le cadre de cet appel à proposition, le candidat/la candidate s'engage à soumettre au Jeu de Paume un prix forfaitaire ferme et définitif TTC pour la réalisation de l'ensemble des 5 vidéos. Le candidat/la candidate devra détailler le prix estimé pour chaque vidéo individuellement.

Le prix est payé à la livraison de chaque vidéo finale validée par le Jeu de Paume, sur présentation d'une facture du candidat/de la candidate.

Les factures originales sont établies au nom du service communication du Jeu de Paume et envoyées aux adresses email du chargé de la communication digitale et de la responsable de la communication et du mécénat.

En cas de vidéo supplémentaire demandée par le Jeu de Paume, non comprise dans le présent appel à proposition, le candidat/la candidate s'engage à soumettre au Jeu de Paume un devis supplémentaire dont le montant devra être égal à celui d'une vidéo individuelle du présent appel à proposition.



## ARTICLE 5 - Loi applicable

Le contrat est régi par la loi française. Dès survenance d'un quelconque différend concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre amiablement. A défaut de parvenir à un accord, les litiges seront portés devant le tribunal de commerce de Paris.

## ARTICLE 6 - Procédure de consultation et de sélection

Il est précisé que la présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public.

Le candidat/la candidate doit fournir une offre conforme au cahier des charges présentant notamment et impérativement :

- une note d'intention des productions que le candidat/la candidate entend réaliser pour le Jeu de Paume avec l'exemple de l'orientation visuelle choisie pour la bande-annonce de l'exposition Tina Modotti ;
- la proposition de prix ;
- une note présentant l'activité commerciale ;
- un mémoire présentant les références du candidat/de la candidate dans le domaine similaire à celui concerné par le présent appel d'offre accompagné des produits et prix pratiqués

Les dossiers sont à remettre à l'adresse suivante :

JEU DE PAUME  
À l'attention de Benjamin Meyer  
1, place de la Concorde 75001 Paris

ou par email à l'adresse suivante : [benjaminmeyer@jeudepaume.org](mailto:benjaminmeyer@jeudepaume.org)

Date limite de présentation des candidatures : 1<sup>er</sup> décembre 2023

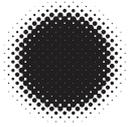
Entre le 1<sup>er</sup> et le 5 décembre 2023 : sélection des dossiers et audition éventuelle des candidats sélectionnés.

Date prévisionnelle d'annonce du choix du candidat/de la candidate retenu : 8 décembre 2023.

Langue pouvant être utilisée pour les candidatures : français

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de :

Benjamin Meyer  
T : 06 07 80 87 43  
email : [benjaminmeyer@jeudepaume.org](mailto:benjaminmeyer@jeudepaume.org)



Les offres des candidats seront analysées sur la base des critères suivants :

- conformité de l'offre avec le présent cahier des charges (bonne connaissance du Jeu de Paume, de son identité et de ses missions et bonne compréhension des besoins cités dans ce présent appel à propositions) ;
- pertinence de la note d'intention pour la bande-annonce Tina Modotti ;
- références du candidat/de la candidate dans le domaine similaire à celui concerné par le présent appel à propositions ;
- montant annuel de la commande ;
- engagements sociétaux et environnementaux du candidat/de la candidate

Une phase de négociation pourra ensuite être éventuellement menée avec les candidats ayant présenté les meilleures offres. À cette occasion, les candidats pré-sélectionnés pourront être amenés à compléter leur offre. Le Jeu de Paume se réserve également la possibilité d'inviter les candidats à effectuer une présentation orale de leur offre.